

16 JUIL 1979

988/12.00.01

cl

Honorable GASHAKAZA Faustin  
Zone KAHYE  
Secteur Scolaire RUTONGO  
Arrondissement de KIGALI  
Ministère de l'Éducation Nationale  
KIGALI--

Monsieur,

Faisant suite à votre lettre du 6/6/1979,  
j'ai l'honneur de vous adresser mes encouragements pour votre bonne initiative d'organiser des manifestations sportives en faveur des jeunes. Nos Services n'ont pas pu assister au match KAHYE -- MURORO du Secteur Scolaire de RUTONGO en date du 16/6/1979, en regard aux nombreuses activités sportives dans le cadre de l'année de l'enfant.

En outre, le Ministère s'excuse quant à la coupe sollicitée à cette occasion car il n'en disposait pas.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sentiments sportifs.

Colonel Aloys NSEKALLE  
Ministre de la Jeunesse  
et des Sports -

p. o. Nsekalje

Sigival

\* Pas de véhicule disponible  
demain.

\* Il me semble que ce comité  
est beaucoup plus intéressé par  
une aide matérielle que par  
la présence d'un agent du Mijumun  
reçu le 18/6/79

15/6

N° Classement: 19-15/12-08.01

Kabuye le 6.6.1979.

N° 07.03/KG 07/02/13

Excellence Monsieur le Ministre  
jeunesse et des sports  
Kigali

Excellence Monsieur le Ministre,

En complément des lettres que nous  
vous avons adressées respectivement le 12.2.1979  
et le 14.4.1979 sollicitant auprès de votre haute bien-  
veillance un équipement sportif,

Les comités des parents de la zone sco-  
laire Kabuye ont l'honneur de vous inviter à assister au  
match qui opposera la 1ère et la 2<sup>e</sup> équipe (centre Kabuye  
et Muhororo) samedi le 16.6.79 à l'occasion de l'année de  
l'éducation et année de l'enfant.

En cas où une coupe en faveur de l'Equipe  
gagnante nous serait accordée, Excellence Monsieur le Ministre  
les comités de la zone Kabuye en seraient reconnaissants.

Vous remerciant d'avance, veuillez agréer,  
Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de nos sincè-  
res remerciements.

pour les comités des parents

Le M.P. de zone Kabuye,

GASHAKAMBA Faustin.

\* Ils ont demandé  
une coupe, mais  
nous ne l'avons pas  
\* Leur adresser une  
lettre d'encouragement

MUSILIKARE  
Projet de lettre  
16/25/79

Alois  
envoyer  
quelqu'un  
18/6/79

voir comment leur  
mettre en ordre.  
18/15/79



Kigali, le 13 MARS 1979

**Confidentiel**

N° 272 /12.03.79

*Cl*

Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise

KIGALI

C/c de Son Excellence Monsieur le Ministre  
de la Jeunesse et des Sports

KIGALI



Excellence Monsieur le Président de  
la République,

J'ai l'honneur de Vous transmettre par la  
présente le rapport de mission concernant le déplacement de 1<sup>er</sup> Ordre de l'INPALA  
en République du BURUNDI du 14 au 25 février 1979.

Je Vous en souhaite bonne réception.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur  
le Président de la République, l'expression de ma plus haute considération.

C.P.I. à:

- Monsieur le Ministre des Affaires  
Étrangères et de la Coopération

KIGALI

- Monsieur l'Ambassadeur du Rwanda

MBUJUMBURA

MULIKWYINKA Jean Baptiste

Chef de Division Pédagogie et Loisirs

au Ministère de la Jeunesse et des Sports





Rapport de mission relatif au Voyage de l'Orchestre DPALA  
au BURUNDI du 14/2/1979 au 25/2/1979.

\*\*\*\*\*

A) Voyage Kigali-Bujumbura

L'orchestre DPALA s'est rendu au Burundi mercredi le 14/2/1979. J'ai reçu la confirmation définitive du départ de l'Orchestre le 14/2/1979 dans la matinée. En même temps qu'il ne donnait cette confirmation, Monsieur le Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération m'a demandé de faire en sorte que l'Orchestre parte mercredi le 14 février 1979, ce qui devait lui permettre d'arriver à Bujumbura à temps et de se joindre à la population de la Capitale Burundaise pour l'annuel de notre Chef de l'Etat à l'Aéroport de Bujumbura. Il me dit aussi que le programme d'exhibitions de l'Orchestre nous serait communiqué à Bujumbura par l'Ambassadeur KALALI.

Le rassemblement des membres de l'Orchestre DPALA, les démarches concernant l'obtention des passeports et du visa, la vaccination des membres de la Délégation et la préparation de l'autobus devant transporter l'Orchestre et ses instruments, tout cela fut terminé vers 17 heures. L'autobus démarra à 18 heures.

Le voyage de Kigali jusqu'à l'Akanyaru où nous arrivâmes à 11h45 fut sans histoires. Réveiller les services de l'immigration des 2 côtés de la frontière et obtenir le visa de passage nous prit une heure et 15'. Nous avons quitté l'Akanyaru 1 heure du matin. Le voyage se continua sans problèmes jusqu'au tronçon de route actuellement travaillé par l'ANSAI en déça de Kayanza. Arrivé à ce point, notre bus fut pris par la bête soulevée par les machines de l'ANSAI et s'écroula.

Nos efforts pour le tirer de là furent vains. Nous avons donc été obligés d'y passer la nuit. Le matin du jeudi 15/2/1979 vers 8 heures, les machines de l'ANSAI nous tirèrent jusqu'à un tronçon de route sec où le bus pouvait continuer son voyage sans autre risque d'enlèvement. Le voyage se poursuivit sans autre incident jusqu'à Bujumbura où nous sommes arrivés à 11h (heure locale).

Nous nous sommes dirigés immédiatement à notre Ambassade où nous fûmes accueillis par l'Ambassadeur lui-même.

L'Orchestre fut aussitôt conduit à son logement dans un petit hôtel, au quartier populaire "MIRA" et l'Ambassadeur lui communiqua qu'il devait prendre ses repas au Restaurant de l'Hôtel PARADIS.

B) Séjour de l'Orchestre à Bujumbura

1) Première partie du séjour : du 15 au 18 février 1979

A notre arrivée à Bujumbura, j'ai directement demandé à l'Ambassadeur KALALI quel était le programme prévu pour l'Orchestre au cours de son séjour dans la Capitale Burundaise. L'Ambassadeur me dit qu'il n'avait aucun programme précis pour l'Orchestre mais qu'il allait s'entendre avec les Autorités Burundaises à ce sujet.



Entretiens nous devions nous installer et nous préparer à nous rendre à l'Aéroport pour participer à l'accueil de notre Chef de l'Etat dont l'arrivée était prévue dans l'après-midi de ce jeudi 15/2/1979. L'Orchestre devait participer à l'animation générale à l'Aéroport mais il ne devait pas employer ses instruments de musique car cela n'avait pas été prévu par les Autorités Burundaises.

Après l'accueil de Son Excellence Monsieur le Président de la République Burundaise à l'Aéroport, l'Orchestre est retourné à son Hôtel, restant à la disposition de l'Ambassade pour le cas où celle-ci aurait un programme à lui proposer.

Nous avons pu revoir l'Ambassadeur dans la soirée de ce jeudi 15/2/1979. Il nous communiqua d'après les contacts qu'il avait eus avec les Autorités Burundaises, que l'Orchestre DPALA ne participerait à aucune des manifestations organisées en l'honneur du séjour de Son Excellence Monsieur le Président de la République Burundaise à Bujumbura. Il n'était pas question non plus d'organiser une soirée dansante ordinaire pour le Public de Bujumbura. Toutefois, l'Ambassadeur allait essayer d'intégrer quelques membres de l'Orchestre dans le programme d'animation qui devait être effectuée par la colonie Burundaise de Bujumbura en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République Burundaise. Cette animation devait avoir lieu à la Résidence de l'Ambassadeur dans la soirée du 17 février 1979. Cette animation eut lieu et se prolongea jusqu'à 1 heure du matin.

Entretiens au cours de la soirée, l'Ambassadeur nous avait communiqué la décision de Son Excellence Monsieur le Président de la République Burundaise selon laquelle l'Orchestre devait prolonger son séjour à Bujumbura jusqu'au 25 février 1979.

L'Ambassadeur KARALI nous expliqua que cette décision était motivée par le fait que lui-même devait négocier avec les Autorités Burundaises pour essayer d'organiser quelques soirées dansantes payantes animées par l'Orchestre DPALA pour le Public de Bujumbura. Ces soirées devaient compenser le temps perdu par l'Orchestre depuis son arrivée à Bujumbura.

Le lendemain dimanche 18 février 1979, Son Excellence Monsieur le Président de la République Burundaise devait achever sa visite officielle au Burundi et revenir au Rwanda dans la matinée. Nous savions déjà qu'il allait revenir au Rwanda par route et traverserait l'Akanyaru au niveau du pont de la Station d'Immigration dite "Kanyaru-Haut". Normalement l'Orchestre devait accompagner le Chef de l'Etat jusqu'à cette station et retourner par après à Bujumbura. De commun accord avec l'Ambassadeur cependant, nous décidâmes que l'Orchestre ne quitterait pas Bujumbura ce jour-là pour 2 raisons :

- D'abord notre autobus risquait de s'enliser sur le tronçon de route Kanyaru-Haut. Nous ignorions que les Autorités Burundaises avaient tout mis en oeuvre pour tirer tout véhicule de l'escorte Présidentielle qui se serait enlisé dans la boue.

- Ensuite, nous trouvions que certains membres de l'Orchestre étaient dans un état d'esprit surexcité qui risquait de leur faire commettre des bêtises comme par exemple celle de profiter de la frontière toute proche pour revenir à Kigali, comme ils en avaient l'intention parce qu'ils avaient le sentiment de perdre leur temps à Bujumbura.



2) 2ème partie du séjour : du 19 au 25 février 1979

Au cours de cette 2ème partie du séjour de l'Orchestre à Bujumbura, l'Ambassadeur KAMALI effectua des négociations auprès du Gouvernement Burundais pour obtenir l'autorisation d'organiser 2 concerts au Collège du St Esprit et au Centre Culturel Français ainsi qu'une Soirée dansante à l'Aéroport de Bujumbura. Finalement l'Ambassadeur put obtenir l'autorisation pour un concert au Collège du St Esprit et en dernière minute pour une soirée dansante au quartier populaire dit "Ngagara". Il n'était pas question d'organiser une soirée dansante à l'Aéroport de Bujumbura. Le concert eut lieu jeudi le 22/2/1979. La soirée du vendredi le 23/2/1979, l'Orchestre la passa chez l'Ambassadeur. Ce dernier avait souhaité que l'Orchestre donne un concert en l'honneur des personnalités qui avaient participé à l'organisation de la soirée d'animation du 17/2/1979. La dernière soirée eut lieu au quartier populaire de Ngagara samedi 24/2/1979. Le concert du Collège St Esprit et la soirée dansante de Ngagara connurent une affluence remarquable. Les recettes des 2 spectacles atteignirent les 200.000 Fcs. Comme les frais de publicité, l'achat et la vente des tickets étaient à charge de l'Orchestre, celui-ci obtint un bénéfice net de 181.000 Fcs. Cette somme appartenait en entier à l'Orchestre parce que ni le Ministère de la Jeunesse et des Sports du Burundi ni aucun autre service gouvernemental n'était intervenu pour nous aider ou nous patronner.

3) Considérations générales sur le séjour de l'Orchestre à Bujumbura.

1) Comportement de l'Orchestre IMPALA

De façon générale, l'Orchestre s'est bien comporté. Cependant, il y a lieu de signaler que pendant la 1ère partie de son séjour, nous avons eu des difficultés à le faire tenir tranquille. Il était, en effet, dans un état de surexcitation qui pouvait lui faire commettre des impairs. Cet état résultait de 2 faits suivants :

- A notre départ de Kigali, le Secrétaire Général au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération n'avait annoncé la décision du Gouvernement Burundais selon laquelle l'Orchestre serait entretenu par l'Ambassade (logement et repas) et recevrait d'elle 800 Fcs par jour et par personne pendant tout son séjour à Bujumbura. Je savais d'expérience que ces dispositions ne réjouiraient pas l'Orchestre qui souhaitait recevoir les indemnités de mission égales à celles des agents de l'Etat en mission à l'étranger. L'Orchestre voulait ainsi 8.000 Fcs par personne et par jour. Aussi ai-je décidé de leur communiquer les dispositions prises à leur endroit une fois que nous serions arrivés à Bujumbura. A notre arrivée dans la Capitale Burundaise, ce fut l'Ambassadeur KAMALI lui-même qui communiqua à l'Orchestre les dispositions prises le concernant. Immédiatement l'Orchestre protesta et refusa les 800 Fcs de poche journaliers qui lui étaient destinés.

- Cet état d'esprit fut accentué par la déception des membres de l'Orchestre de constater qu'ils étaient pratiquement venus à Bujumbura pour rien puisque par la suite ils devaient apprendre qu'ils ne participeraient à aucune des manifestations prévues en l'honneur de Son Excellence Monsieur le Président de la République Burundaise (pas d'animation avec ses instruments à l'Aéroport à l'arrivée de notre Chef de l'Etat, pas d'ani-



mation au cours du banquet et des réceptions, même pas de soirée dansante pour le Public de Bujumbura).

Cette déception, nous la partageons, l'Orchestre, les membres <sup>de l'</sup>ambassade et moi-même.

Les membres de l'Orchestre devaient cependant relâcher leur tension et se comporter normalement lorsqu'il leur fut annoncé que les recettes qu'ils tireraient des soirées dansantes à organiser au cours de la 2ème partie de leur séjour à Bujumbura leur appartenraient en totalité. L'orchestre resta en ces bonnes dispositions jusqu'à la fin de son séjour à Bujumbura.

## 2) Relation entre l'Orchestre et les Autorités Burundaises

Nous avons déjà signalé que l'Orchestre n'eut pratiquement rien à faire au cours de la première partie de son séjour à Bujumbura, c'est à dire du 15 au 18 février 1979. N'eut été la décision présidentielle de prolonger le séjour des musiciens à Bujumbura, ceux-ci seraient retournés à Kigali sans avoir rien fait.

Grâce à cette décision, l'Orchestre put rester et prolonger son séjour de 7 jours et eut ainsi la possibilité d'animer un concert et une soirée dansante pour le Public de Bujumbura. Je dois signaler cependant que ces spectacles n'eut pas été à l'Orchestre le sentiment qu'il avait de ne pas être le bienvenu. En fait, il n'a semblé à moi-même que l'Orchestre IEPALA a été accueilli au Burundi avec réserve et je n'ai pas pu m'expliquer la raison. Il nous a paru, aux membres de l'Orchestre et à moi-même, que le Gouvernement Burundais ne voulait pas de l'Orchestre et de ses spectacles et que même pour le concert et la soirée dansante qui ont eu lieu, l'Ambassade a un peu forcé la main aux autorités Burundaises. Ainsi, nous avons été étonnés de ne voir aucune autorité du Ministère de la Jeunesse et des Sports du Burundi dans l'organisation des 2 spectacles. L'Orchestre n'eut dérangé pour avoir les tickets d'entrée et pour les faire vendre. Il a payé lui-même les frais pour les communiqués de publicité à la radio et pour les affiches murales. Cette procédure à laquelle nous étions réduits nous a paru anormale surtout que l'Orchestre n'effectuait pas une tournée commerciale au Burundi mais s'était déplacé de façon officielle, du moins à ce que je crois. Un autre fait qui nous a paru anormal est l'absence du service de l'ordre aux endroits où furent organisés le concert et la soirée dansante. Pour le concert du Collège St Esprit, le service de l'ordre n'était pas tellement indispensable du fait que ce Collège est situé loin de la ville et que le Public attendu, celui qui pouvait se payer le moyen de déplacement-le transport public étant exclu-était composé d'éléments non turbulents. Le service de l'ordre nous manqua surtout lors de la soirée dansante de Ngarama. Ngarama est un des quartiers populaires de Bujumbura. Il est habité surtout par les Burundais Réfugiés.

Le carrefour de la Jeunesse où devait avoir lieu la soirée est un endroit sans sécurité et aux installations sommaires. Y organiser une soirée dansante sans service de l'ordre est une folie. Et cette folie nous l'avons commise parce qu'avant d'installer les instruments de musique et de faire entrer le public, nous avions la promesse que la Gendarmerie interviendrait, ce qui n'a pas eu lieu.



Ainsi le Public étant nombreux et composé de pas mal de voyoux, et comme ce public était agglutiné dans un endroit trop petit pour lui sans forces de l'ordre de surcroît, il y eut des casses. L'enclos de roseaux entourant le carrefour fut saccagé, la toiture du carrefour fut brisée par endroits, beaucoup de chaises et de tables furent mises hors d'état de servir.

Ce fut un miracle qu'il n'y ait pas eu de bagarres et de blessés car l'endroit et les circonstances s'y prêtaient bien.

Nous avons quitté Bujumbura avant d'avoir su comment le Gouvernement Burundais réagirait face à ce problème.

Avant de terminer ce rapport, je dois signaler l'impression qui prévaut chez les membres de l'Orchestre selon laquelle leur déplacement au Burundi leur semble avoir été improvisé. Les 2 spectacles payants qu'ils ont pu animer ne leur ont pas été le sentiment d'avoir perdu leur temps.

En effet, 2 spectacles pendant un séjour de 11 jours, cela leur semble peu de choses d'autant plus que même ces spectacles n'avaient pas été programmés mais furent une solution de remplacement.

La préoccupation de l'Orchestre à ce point de vue ne paraît justifiée. En effet 5 des 7 membres de l'orchestre ont un emploi rémunéré et avant un déplacement comme celui-là, le Ministère de la Jeunesse et des Sports demande à leurs employeurs l'autorisation d'absence au travail pendant toute la durée de leur mission. Lorsque les demandes d'autorisation deviennent fréquentes, cela énerve leurs employeurs qui, par la suite, font leur possible pour les chasser. Les membres de l'Orchestre souhaitent donc, si un déplacement est prévu pour eux, qu'il soit programmé et leur soit vraiment profitable. Ils disent, par exemple qu'il n'était pas tellement nécessaire d'aller animer 2 simples spectacles payants au Burundi alors qu'ils auraient pu en organiser 2 pareils au Rwanda sans devoir quitter leur service.

Tel est en peu de mots le profil du déplacement que l'Orchestre vient d'effectuer au BURUNDI et les considérations que nous en avons tirées.

NEULIKIYINKA Jean Baptiste  
Chef de Division Folklore et Loisirs





A L'ATTENTION DU DIRECTEUR GENERAL DES SPORTS ET LOISIRS

Concerne le Mouvement d'Ensemble 1979

1. Prendre contact avec les jeunes de BUTANWA et de GACULIRO pour voir leurs possibilités de participation au Mouvement d'Ensemble 1979.
2. Les entraîneurs du Mouvement d'Ensemble doivent être contactés pour qu'ils commencent les entraînements à partir du 3 mars 1979 avec les coréens. Entrevoir la possibilité pour eux, de continuer les cours au-delà du 10 mars.
3. Superviser le travail d'évaluation du coût des matériaux du Mouvement d'Ensemble confié à la Division Folklore et Loisirs conjointement avec la Gestion
4. Contacter le Ministère des Travaux Publics et de l'Equipement pour l'estimation des matériaux du panneau d'arrière-plan.
5. Contacter le Ministère de l'Education Nationale pour une réponse définitive quant à la disponibilité des effectifs leur demandés.
6. Préparation de deux lettres :
  - 1) Lettre au Président de la République sollicitant la disponibilité de 12 Motes pour le Mouvement d'Ensemble.
  - 2) Lettre au Ministère de la Défense Nationale demandant :
    - a) la disponibilité de l'effectif de 511 Militaires, dont nous avons besoin.
    - b) L'autorisation pour la Compagnie Musique d'être disponible pendant tout le mois de Juin.
7. Préparer un rapport recensant toutes les difficultés présumées pour la réussite du Mouvement d'Ensemble. (horaire trop court pour les entraînements, participation passive du Ministère de l'Education Nationale, disponibilité du matériel chaussures par exemple, bref conformément les difficultés de l'année dernière)  
Ce rapport est à envoyer au Ministère de la Jeunesse et des Sports avec copie au Président de la République.
8. Etre en contact permanent avec la délégation coréenne du Mouvement d'Ensemble pour s'enquérir de leurs doléances, de leurs difficultés.
9. Accorder une priorité à l'opération Mouvement d'Ensemble, eu égard aux difficultés que cela engendre.
10. Presser l'achèvement du rapport de la réunion de la Commission Interministérielle du Mouvement d'Ensemble. Souligner dans ce rapport la passivité des départements composant la Commission.
11. Les agents de votre Direction Générale, spécialement ceux de la Division Folklore et Loisirs doivent être mobilisés pour nous aider dans l'opération.

NFEZILYAYO Anastase

Secrétaire Général au Ministère  
de la Jeunesse et des Sports.-

*Handwritten signature*  
1/03/79



A L'ATTENTION DU DIRECTEUR GENERAL DES SPORTS ET LOISIRS

Concerné le Mouvement d'Ensemble 1979

1. Prendre contact avec les jeunes de BUTAMVA et de GACULIRO pour voir leurs possibilités de participation au Mouvement d'Ensemble 1979.
2. Les entraîneurs du Mouvement d'Ensemble doivent être contactés pour qu'ils commencent les entraînements à partir du 3 mars 1979 avec les congés. Entrevoir la possibilité pour eux, de continuer les cours au-delà du 10 mars.
3. Superviser le travail d'évaluation du coût des matériaux du Mouvement d'Ensemble confié à la Division Folklore et Loisirs conjointement avec la Gestion
4. Contacter le Ministère des Travaux Publics et de l'Équipement pour l'estimation des matériaux de plan de l'arrière-plan.
5. Contacter le Ministère de l'Éducation Nationale pour une réponse définitive quant à la disponibilité des effectifs leur demandés.
6. Préparation de deux lettres :
  - 1) Lettre au Président de la République sollicitant la disponibilité de 12 motos pour le Mouvement d'Ensemble.
  - 2) Lettre au Ministère de la Défense Nationale demandant :
    - a) la disponibilité de l'effectif de 511 Militaires, dont nous avons besoin.
    - b) L'autorisation pour la Compagnie Musique d'être disponible pendant tout le mois de Juin.
7. Préparer un rapport recensant toutes les difficultés présumées pour la réussite du Mouvement d'Ensemble. (Sera trop court pour les entraînements, participation passive du Ministère de l'Éducation Nationale, disponibilité du matériel chaussures par exemple, tout conformément les difficultés de l'année dernière)  
Ce rapport est à envoyer au Ministère de la Jeunesse et des Sports avec copie au Président de la République.
8. Être en contact permanent avec la Délégation congolaise du Mouvement d'Ensemble pour s'enquérir de leurs doléances, de leurs difficultés.
9. Accorder une priorité à l'opération Mouvement d'Ensemble, en regard aux difficultés que cela engendre.
10. Presser l'achèvement du rapport de la réunion de la Commission Interministérielle du Mouvement d'Ensemble. Souligner dans ce rapport la passivité des départements composant la Commission.
11. Les agents de votre Direction Générale, spécialement ceux de la Division Folklore et Loisirs doivent être mobilisés pour nous aider dans l'opération.

STEFILYATO Anastase  
Secrétaire Général au Ministère  
de la Jeunesse et des Sports.-

*Stefilyato*  
1/03/79